

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Fonds territorial EFOP »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : **X** / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix
d'orientation tout au long de la vie**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif « fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles », ayant pour objet de contribuer à résoudre l'apparent paradoxe de persistance du chômage alors que dans le même temps des entreprises peinent à recruter les compétences nécessaires à la poursuite de leur développement.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif « fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles ». À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 2.2.2 Accompagner les initiatives locales pour améliorer l'orientation des ligériens et leur intégration professionnelle

De supprimer :

D'ABROGER le règlement d'intervention du « fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » approuvé la délibération de la commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019, modifié par la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020, et modifié par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 novembre 2021 ;

Ajouter :

Je vous propose d'inscrire, une enveloppe indicative de 6 000 € en autorisation d'engagement sera consacrée en 2024 pour le "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles".



Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble